



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 21 mars 2019	Nombre de délégués :	
N° 2019-0014	En exercice :	27
Convocation du : 07 mars 2019	Présents ou représentés :	17
Affichage du : 25 mars 2019	Absents :	6

Objet de la délibération : Etude Bilan Contrat Territorial

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un du mois de mars à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Saint Vallier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB			X	
	M Marcel MARTIN			X	
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO		X		
	M Joachim LOPES		X		
	M Joël DUBAND	X			
	M Bernard VILETTE		X		M GUILLEMIN
	M Gilles TOUILLON		X		M CAPA
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE		X		Pouvoir à M FRIZOT
	Mme Sylvie LECOEUR	X			
	M Jean Marc HIPPOLYTE		X		M PUZENAT
M Marc REPY	X				
M Alain BALLOT			X		M CHECKO
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA		X		
	M Bruno PICHARD	X			
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS		X		P° à M PERRETTE
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU			X	
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET			X	
M Claude DUCROUX			X		

Secrétaire de séance : M Bruno PICHARD

.../...

Le Syndicat est porteur et maître d'ouvrage du Contrat Territorial de la Bourbince. Ce contrat multithématique et multi partenarial a été signé en 2015 pour une durée de 5 ans avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce contrat regroupe un certain nombre d'actions qui ont pour objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau.

Le Syndicat de l'Arroux est également porteur d'un contrat de ce même type et a été signé conjointement en 2015.

A l'aube du terme de ces deux programmes pluriannuels de travaux, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande à ce que le bilan technico-économique et fonctionnel de ces deux contrats soit mutualisé. Le lancement de l'étude est programmé pour octobre 2019. Le coût estimatif est de 30 000 €.

Au vu de la réorganisation structurelle du bassin versant de l'Arroux, il a été proposé que le Syndicat de la Bourbince soit porteur de l'étude bilan. L'autofinancement de cette étude sera partagé entre les deux structures via une convention.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Autorise le Président à lancer l'appel d'offre pour l'étude bilan des deux contrats territoriaux en prenant soin de créer deux lots et de bien distinguer les deux bassins.

Autorise le Président à signer le marché et tout documents s'y référant.

Autorise le Président à conventionner avec le Syndicat de l'Arroux pour le partage de l'autofinancement de cette étude.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 03 avril 2019
Publication le : 03 avril 2019

A Montceau-les-Mines le : 03 avril 2019
Le Président

